



CONTACT PRESSE
Médélise René

05 56 33 00 97
07 87 81 59 48

medelise.rene@ville-lormont.fr

Mairie de Lormont
rue, André Dupin – BP1
33305 Lormont cedex

Retrouvez les communiqués de presse de
la Ville de Lormont sur www.lormont.fr



@Villedelormont sur [Twitter](https://twitter.com/Villedelormont),
[Facebook](https://www.facebook.com/Villedelormont), [Instagram](https://www.instagram.com/Villedelormont), [Youtube](https://www.youtube.com/Villedelormont) et
[Calaméo](https://www.calameo.com/Villedelormont)

Communiqué de presse

Vendredi 14 décembre 2018

Synthèse du Conseil Municipal de la Ville de Lormont

En séance publique, les élus municipaux de la Ville de Lormont se sont réunis dans la salle du conseil municipal, le vendredi 14 décembre à l'Hôtel de Ville, dès 18 heures.

Budget Primitif 2019

Dans le cadre des Orientations Générales, débattues lors du dernier Conseil Municipal le 9 novembre dernier, le projet de Budget Primitif 2019 s'inscrit dans **un contexte financier toujours contraint**. Il prévoit en effet un encadrement des dépenses et un plafonnement de l'endettement.

Les prévisions de recettes sont établies sur les bases du Projet de Loi de Finances, actuellement en cours de discussion parlementaire. Au cours du 1^{er} trimestre 2019, des décisions devraient être prises notamment sur **les derniers arbitrages du Comité des Finances Locales, les informations fiscales et le projet de réforme des impôts locaux entre les différents niveaux de collectivités locales et l'État**. Cependant, les tendances budgétaires s'annoncent restrictives en terme de liberté d'augmentation des dépenses et d'endettement.

Les Dotations, représentant **41 % des recettes**, seront sensiblement les mêmes qu'en 2018. L'État souhaite que les collectivités limitent la progression de leurs dépenses de fonctionnement à **+ 1,2 %** et continue d'afficher sa volonté de renforcer la péréquation financière à destination des communes les plus défavorisées. La ville de Lormont, étant membre d'une métropole assez riche selon la moyenne, ne bénéficie pas du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). En revanche, elle perçoit une **Dotations de Solidarité Urbaine (DSU)**, réservée prioritairement aux premières communes du classement social, où Lormont occupe le 52^{ème} rang. La progression nationale de l'enveloppe DSU en 2019 sera identique à l'année précédente, soit plus de **90 millions d'euros supplémentaires**, de même que pour la **Dotations Politique de la Ville (DPV)**.

En matière de fiscalité, l'essentiel de la ressource communale repose sur le produit fiscal direct des deux impôts-ménages Taxe d'Habitation et Foncier bâti, soit **77 %**. Rappelons que la commune a fait, depuis 4 mandats, le choix politique de **ne plus augmenter ses taux de fiscalité**. L'objectif sera de nouveau proposé en 2019, pour **la 22^{ème} année consécutive**.

En terme de dépenses, 5 grands blocs sont à examiner et parmi eux notamment, les Subventions, la Dette et l'Autofinancement.

L'enveloppe dédiée aux Subventions – Participations sera globalement constante en 2019, sachant que ce chapitre représente **12,5 % des dépenses**. De plus, en 2019, la Ville comptera dans son encours de dette, **9 emprunts dont 3 en extinction rapide (remboursés d'ici 2021) et 6 autres encore supérieurs à 20**



Lormont, le 14 décembre 2018

Communiqué de presse

ans (cf. communiqué de presse du 9 novembre 2018). Enfin, l'Autofinancement de la Ville qui s'élève à **3 290 000 €**, reste prévisionnel et sera confirmé lors de l'adoption du Compte administratif 2019.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2022, l'essentiel des crédits sera concentré sur la **création de 3 classes au Grand Tressan, la réalisation d'un projet d'extension des sanitaires à l'école Marie Curie, l'aménagement du Fil Vert et la requalification du secteur Montaigne.**

Pour conclure, le montant de la section de Fonctionnement, en dépenses et en recettes, est de **34 000 000 €**. La section d'Investissement est ainsi équilibrée en dépenses et recettes à **6 650 000 €**.

- **Vote contre Monica Casanova (NPA-PG)**
- **Vote contre Jean-Baptiste Defrance et Marc Sallot (Choisir Lormont)**

Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Lormont renouvelle sa collaboration avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) au sein du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour une durée de 4 ans. Par ce contrat, le soutien de la CAF reste fléchi sur le **développement d'actions nouvelles** aux regards d'un existant lors de la signature du premier contrat (1994 pour les 0-6 ans, 1999 pour les 6-17 ans). La CAF accompagne les coordonnateurs Enfance et Jeunesse à la réalisation d'un diagnostic selon des objectifs fixés par la Ville et **aide à la réalisation d'actions** qu'elle soutient financièrement. Parmi elles : **les Postes de coordination, les Lieux d'Accueil Parents Enfants, le Multi Accueil de la Ramade ou les Accueils Périscolaires.** Il s'agit de financements complémentaires aux prestations de service, versées directement aux gestionnaires.

En résumé, le Contrat Enfance Jeunesse concerne la totalité des enfants de la ville en définissant une stratégie d'intervention auprès des enfants et des jeunes. Durant ces 4 années, le soutien de la CAF auprès de la commune s'élèvera à **1 544 496,96 €**

Markethon, une journée dédiée aux demandeurs d'emploi

Pré-repérés par les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion professionnelle, des demandeurs d'emploi vont participer à un Markethon, répartis en binôme. L'occasion pour eux d'**aller à la rencontre des chefs ou représentants d'entreprises et d'échanger avec ces derniers sur leur activité, les métiers et les besoins.** Le Markethon va également permettre aux participants de découvrir des offres d'emploi, considérées comme étant « cachées » des circuits classiques. Cette manifestation, qui devait se dérouler cette année, est reportée à **la mi-novembre 2019 pour des raisons calendaires.**



Communiqué de presse

Fondation du Patrimoine : Mise en place d'une souscription

Dans le cadre du projet de réhabilitation des lavoirs de la commune, un dossier de demande de souscription a été réalisé auprès de la Fondation du Patrimoine. Celle-ci concernera la rénovation du lavoir Blanchereau et nécessite la mise en place d'une convention entre la Ville de Lormont, la Fondation du Patrimoine et l'Association des Amis du Vieux Lormont (AVL). Cette convention permet à présent de définir la durée de la souscription, les modalités d'utilisation des dons récoltés et les relations avec les donateurs.

Seront concernés par ces travaux de réhabilitation : La façade, le bassin, les parois intérieures, le sol et les escaliers. Une possible rénovation peut être prévue sur l'ancienne galerie. Le coût global est estimé à **254 703 €**.